

Cette voix

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **74 (1945)**

Heft 11

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

est payable par trimestre, c'est-à-dire en même temps que les traitements de mars, de juin, de septembre et de décembre.

3. De plus, en vertu de l'arrêté du 20 juin 1944, les institutrices faisant ménage commun ou chargées d'un ménage, ont droit, à partir du 1^{er} juillet 1944, à une *allocation de ménage* de 122 fr. 50, de 110 fr. 25 ou de 98 fr. par trimestre selon leur résidence. Cette allocation est payable en même temps que l'allocation personnelle.

Il faut évidemment déduire de ces sommes le 2 % pour la caisse de compensation en faveur des mobilisés.

Ainsi, une institutrice à la campagne, ne faisant pas ménage commun, devrait recevoir, en plus de son traitement et des primes d'âge : 24 fr. par mois (supplément provisoire de traitement), plus 80 fr. par trimestre (allocation personnelle de vie chère), ce qui ferait, par trimestre, une somme totale de 148 fr. 96 (soit $3 \times 24 \text{ fr.} = 72 \text{ fr.}$; $72 + 80 \text{ fr.} = 152 \text{ fr.}$; et, après déduction du 2 %, 148 fr. 96). Une institutrice à la campagne, faisant ménage avec une autre institutrice ou avec une personne dont elle a la charge légale d'assistance, devrait recevoir au total une somme de 250 fr. moins 2 %, soit 245 fr. par trimestre.

Les institutrices qui constateraient, après avoir comparé soigneusement ces chiffres avec ce qu'elles reçoivent, qu'elles ne retirent pas ce qui leur est dû, doivent s'adresser au boursier de leur commune. Si quelques-unes d'entre elles n'arrivaient pas à établir leur compte, ou si elles rencontraient des difficultés pour récupérer les sommes qui, éventuellement, ne leur auraient pas été versées, elles pourraient s'adresser à M^{lle} Pilloud, présidente de la Société des institutrices, avenue du Midi, 21, Fribourg, qui fournira les renseignements nécessaires.

Enfin, les institutrices apprendront avec plaisir qu'une allocation unique d'automne vient d'être accordée par le Conseil d'Etat. Cette allocation, de 200 ou respectivement de 180 ou 160 fr. d'après la résidence, est payable à la mi-octobre, selon ce qui est annoncé dans la *Partie officielle* du présent numéro.

Cette voix

L'avez-vous entendue, cette voix doucement persuasive qui vient de si loin à votre rencontre et chuchote ? D'où émane-t-elle, frôlante comme la luciole au crépuscule, légère comme le friselis de feuillages du saule, sous le vent ; musicale comme le cristal, à peine heurté d'un doigt distrait ?

Elle atteint ce lourd sommeil humain qui revêt vos épaules de plomb et dont vous ne sortez qu'à gestes incertains, maladroits comme si vous traîniez à chaque pas des mottes de terre...

Petite voix de l'insomnie, vous avez brisé la gangue et l'âme peut enfin affleurer, éclore, tel le papillon, de la chrysalide. L'âme tout étonnée de percevoir le frôlement, le friselis, l'invitation secrète et impérative de l'insomnie, écoute, attentive.

Et voici que le chuchotement prend une forme de mots distincts. Et voilà que ces mots trouent la nuit vous laissant apercevoir de grands morceaux de ciel. Non pas de ciel nocturne frissonnant de constellations ou du mystère ouaté des nuages sombres ; mais de votre ciel intérieur.

Il y en a qui vous rappellent un visage penché et qui ont — irrésistiblement tendres — l'apparence chérie d'une mère...

Ce sont les *Ave*...

Il en est qui passent, drapés de blanc. Ils évoquent le brûlant regard du Père, la main qui bénit...

Ce sont les *Pater*...

Il en est d'autres qui suivent et vous apprennent le secret de la pure insomnie, de la veillée du Maître, au Mont des Oliviers.

Voix de l'insomnie partagée avec Jésus. Musique de larmes et de soupirs. Cantique d'action de grâces, qui naît et s'égrène comme la rose perd ses pétales.

Voix de l'insomnie, chuchotement divin qui glisse, fond avec le brouillard de l'aube.

Voix de la prière offerte dans le silence total, lorsque l'âme n'appartient pas encore tout à fait au corps, n'obéit qu'à l'inspiration céleste pour s'abandonner à nouveau au glissement léger, au seul friselis de l'aile refermée de l'ange gardien...

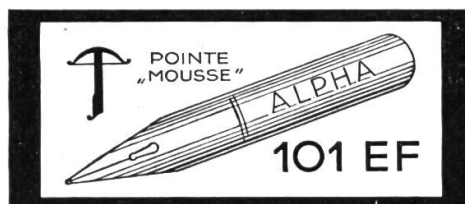
ODETTE BURKHALTER.



Fabrique de plumes
à écrire

LAUSANNE

Demandez-la à votre papetier.



La plume idéale pour toutes écritures (fine et extra fine). Sa douceur, son velouté, son extrême souplesse vous permettront d'écrire sur n'importe quel papier.